

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6422>



Calendrier Mutations Inter 2023

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières - Mutations 2024 - Archives Mutations des années antérieures (pour mémoire) - Mutations 2023 -



Publication date: mercredi 26 octobre 2022

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

À chaque étape de votre participation au mouvement, les militants et élus du SNES-FSU, dont l'expertise en matière de mutations n'est plus à démontrer, sont à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner. Les sections académiques du SNES-FSU organisent des stages de formation syndicale, des réunions et des permanences dédiées. Pour votre demande de mutation, [prenez contact avec votre section académique SNES-FSU](#) !

Du mercredi 16 novembre 2022 à midi au mercredi 7 décembre 2022 à midi, saisissez sur SIAM vos vœux pour le mouvement inter et / ou pour le mouvement sur postes spécifiques nationaux. **Contactez les élus et militants de votre section académique SNES-FSU afin d'obtenir les meilleurs conseils pour élaborer votre liste de vœux.**

Le mercredi 16 novembre, consultez sur SIAM la liste des postes spécifiques nationaux et des postes à profil vacants. Pour candidater sur un poste en CPGE, contactez le secteur « classes préparatoires » du SNES-FSU (prepas@snes.edu) : vous pourrez obtenir de l'aide et des conseils pour monter votre dossier.

Dès le jeudi 8 décembre, téléchargez votre confirmation individuelle de demande de mutation pour la phase interacadémique et pour les mouvements spécifiques.

Courant janvier 2023, selon le calendrier académique (à venir pour l'académie de Dijon), consultez votre barème. La section académique du SNES-FSU vous aidera pour la vérification du nombre de points attribués pour chacun de vos vœux et vous accompagnera dans votre éventuelle demande de correction.

Vendredi 10 février 2023 minuit : date limite pour envoyer une demande tardive de participation au mouvement, d'annulation ou de modification de demande. Contactez votre section académique SNES-FSU pour vous accompagner dans votre démarche.

Le mardi 7 mars 2023, l'administration vous communiquera votre résultat individuel. Si vous n'êtes pas satisfait-e du résultat, contactez le secteur emploi du SNES-FSU national (emploi@snes.edu) qui pourra vous accompagner et vous représenter auprès du ministère pour un recours.

A partir du 13 mars : début de l'ouverture de la phase intra-académique (en fonction du calendrier académique) : consultez la section académique de l'académie dans laquelle vous participez à l'intra afin de bénéficier des meilleurs conseils.